



L'immobilier en particulier

NOS HONORAIRES

Du 1^{er} Janvier 2016 jusqu'au 31 Juillet 2025

VENTE DE BIENS NEUFS ET TERRAINS

À la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat

De 0 à 100 000 Euros.....5 000 Euros TTC du prix de vente
À partir de 100 001 Euros.....5% TTC du prix de vente

VENTE DE BIENS ANCIENS

À la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat

De 0 à 50 000 Euros.....3 000 Euros TTC du prix de vente
De 50 001 à 100 000 Euros.....5 000 Euros TTC du prix de vente
De 100 001 à 200 000 Euros.....5% TTC du prix de vente
De 200 001 à 400 000 Euros.....4,5% TTC du prix de vente
À partir de 400 001 Euros.....4% TTC du prix de vente

NOS HONORAIRES

À compter du 1^{er} Août 2025

À la charge de l'acquéreur sauf stipulation contraire prévue au mandat

De 0 à 50 000 Euros.....3 000 Euros TTC du prix de vente
De 50 001 à 100 000 Euros.....5 000 Euros TTC du prix de vente
De 100 001 à 300 000 Euros.....5% TTC du prix de vente
De 300 001 à 500 000 Euros.....4,5% TTC du prix de vente
À partir de 500 001 Euros.....4% TTC du prix de vente

TVA en vigueur au 1er Août 2025.